



Relations entre un avocat et son client

Par **sam**, le **16/06/2012** à **18:57**

Bonjour,

Un avocat peut-il refuser à son client de lui fournir copie des échanges qu'il a eu à sa demande avec l'avocat de la partie adverse ?

Merci.

Par **NOSZI**, le **18/06/2012** à **16:36**

Bonjour,

Oui les correspondances entre Avocats sont confidentielles et ne peuvent pas être communiquées au client sauf si une mention explicite précise leur caractère officiel.

Votre avocat doit vous résumer ce qui a été dit dans ses échanges avec son confrère mais n'a aucune obligation de vous donner copie des ceux-ci sauf s'ils sont officiels mais par défaut ils sont confidentiels.